



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

patinage de vitesse

Question écrite n° 12497

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'absence d'anneau de vitesse en France, qui contraint les patineurs tricolores à s'expatrier, notamment aux Pays-Bas. À l'approche des jeux Olympiques d'hiver de Vancouver prévus pour 2010, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit de mettre en place des structures afin que l'équipe de France de patinage de vitesse puisse s'entraîner sur notre territoire.

Texte de la réponse

Le recensement national intégral des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques initié en 2004, achevé en décembre 2005, actualisé en continu et dont l'outil d'exploitation a été mis en ligne le 29 mai 2006 (www.res.jeunesse-sports.gouv.fr), permet de connaître avec précision les équipements sportifs de notre pays. Ainsi, 183 patinoires ou aires de pratique de sports de glace sont recensées à ce jour. Cependant, il n'existe plus d'anneaux de vitesse en état de fonctionnement sur le territoire. L'anneau de 400 mètres construit à Grenoble pour les jeux Olympiques de 1968 est aujourd'hui « hors glace », le système de réfrigération ayant été démonté pour raison de sécurité. La dalle béton qui subsiste est utilisée par les disciplines de course du roller-skating. L'anneau de 400 m construit à Albertville pour les jeux Olympiques de 1992 a été reconverti en stade omnisports, doté d'une piste d'athlétisme de 400 m. Les installations de réfrigération ont été revendues par le comité d'organisation des jeux. Les coûts de fonctionnement d'un équipement de type « anneau de vitesse sur glace » sont élevés pour une fréquentation inférieure à celle d'une patinoire. Cela explique la réticence des collectivités à s'équiper de telles infrastructures et l'échec des équipements construits par le passé. Sur les dix dernières années, 29 subventions d'équipement du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) puis du Centre national pour le développement du sport (CNDS) ont été attribuées pour des constructions ou rénovations de patinoires (de 1997 à 2007) pour un montant total de 8,66 millions d'euros. Aucun projet de construction d'anneau de vitesse olympique (400 m) sur glace n'a fait l'objet d'une demande de subvention. Pour ces différentes raisons, le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative accompagne la Fédération française de sports de glace afin de faciliter l'entraînement de l'équipe de France de vitesse sur des équipements existant chez nos partenaires étrangers, notamment européens et participer aux compétitions. Une subvention de 30 000 euros a été affectée à cet effet dans le cadre de la convention d'objectifs 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12497

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7775

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3307